Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260126-DE2026016-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Délibération n°2026/01/6

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Martine CHAPEAU, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Samuel LE PENNEC
Absents excusés et représentés :	Philippe LE RAY a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Valérie THOMAZO a donné pouvoir à Nathalie LE BODIC
Absents excusés :	Bernard FRANÇOIS, Joëlle LE GAT
Secrétaire de séance :	Éva LEROUX
Date de convocation :	19 janvier 2026

Objet : Autorisations budgétaires avant vote du budget primitif 2026

Madame Sandrine CADORET rappelle à l'assemblée délibérante qu'une délibération du Conseil municipal autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent a été prise le 8 décembre dernier (délibération n°2025/12/3).

Or, cette délibération reprenait le montant des restes à réaliser, ce qui est incorrect.

Il convient donc de recalculer les crédits à ouvrir avant le vote du budget primitif 2026 et de délibérer à nouveau.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1, relatif à l'anticipation des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget,

Considérant la nécessité éventuelle d'engager des dépenses d'investissement en cas d'urgence,

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260126-DE2026016-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant légal à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, en cas d'urgence, dans la limite de 525 425 €, avant le vote du budget primitif 2026.

Les comptes d'imputation concernés pourront être les suivants :

Comptes d'imputation	Crédits ouverts 2025 (BP + DM)	25%
2031 Frais d'études	486 600 €	121 650 €
21318 Constructions autres bâtiments publics	141 500 €	35 375 €
21534 Réseaux d'électrification	78 080 €	19 520 €
21838 Autre matériel informatique	16 000 €	4 000 €
2188 Autres immobilisations corporelles	22 000 €	5 500 €
2313 Constructions en cours	1 075 650 €	268 913 €
2315 Installations, matériels et outillages techniques	160 000 €	40 000 €
2316 Restauration des biens historiques et culturels	58 000 €	14 500 €
238 avances versées sur immobilisations corporelles	63 871 €	15 967 €

Article 2 : DE PRÉCISER que cette délibération annule et remplace la délibération n°°2025/12/3 en date du 8 décembre 2025.

La Secrétaire de séance,
Éva LEROUX.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)